

INFORMATION IMPORTANTE

Bobigny, le 1^{er} novembre 2023,

Cher(e) Camarade,

Tu reçois ce courrier car tu règles ton adhésion par prélèvement automatique.

Comme nous te l'avons indiqué au moment de l'adhésion, celle-ci s'élève à 144 € annuellement. Les prélèvements se font de février à novembre. Ce choix vous permet de rester 2 mois sans prélèvement. Nous désirons garder ces 2 mois consécutifs (décembre et janvier) sans prélèvement, te permettant ainsi de te consacrer aux fêtes de fin d'année.

Beaucoup d'adhérents s'interrogent sur les délais assez longs pour obtenir la carte syndicale et les premiers timbres de l'année. L'envoi de la carte est subordonné au paiement des premiers prélèvements, vous permettant ainsi de lisser sur l'année le règlement de la carte.

Conscients de cela, nous avons réfléchi et nous avons pris plusieurs décisions impactant notre fonctionnement trésorerie.

En premier lieu, nous ne répercuterons pas l'augmentation du timbre décidé pour l'année 2024 par la Confédération.

Le deuxième point concerne les prélèvements sur 10 mois. Actuellement, tu règles de février à novembre et tu reçois ta carte après 3 prélèvements, ce qui nous amène à fin avril voire mai. Nous avons pris l'option de prélever en février la somme de :

- **Pour les employés : 32,40 € en février** puis de mars à novembre 12,40 € mensuellement.
- **Pour les agents de maîtrise : 37,20 € en février** puis de mars à novembre 17,20 € mensuellement.
- **Pour les cadres : 42 € en février** puis de mars à novembre 22 € mensuellement.

Comme tu peux t'en rendre compte, aucun centime supplémentaire n'est prélevé. Seule la répartition est différente.

Nous te rappelons que 66 % de la cotisation va se transformer en crédit d'impôt. Tous les salariés, même non imposables, bénéficient d'un crédit d'impôt pour les cotisations syndicales. Chacun pourra en bénéficier. *Exemple : un adhérent réglant une cotisation annuelle de 144 €, bénéficiera d'un crédit d'impôt de 95.04 € portant la cotisation finale de son adhésion à 48.96 € pour l'année soit à moins de 5 € par mois.*

Voilà Cher(e) Camarade, nous avons tenu compte des remarques et suggestions, nous espérons que cela te conviendra.

Si tu le désires ou si tu t'interroges, tu peux contacter la Secrétaire Générale Adjointe, Laurence LECUREUR laurence.lecureur@fo93.fr, qui se fera un plaisir de répondre à tes questions.

Reçois cher(e) Camarade nos amitiés syndicales

REZA PAINCHAN
Secrétaire Général